

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Dans Siné Hebdo n° 42

Seniors au boulot, juniors au chômdu ?

- « Au boulot », la chronique de Gérard Filoche dans « Siné-hebdo » -

Date de mise en ligne : mercredi 15 juillet 2009

Démocratie & Socialisme

Elle est là devant moi dans mon petit bureau de l'inspection du travail... A 55 ans, elle ne supporte plus d'être maltraitée par sa grande entreprise d'assurance où elle est salariée depuis 28 ans. Ils lui fixent des objectifs de plus en plus inatteignables : placer des « retraites complémentaires » et des « assurances maladies complémentaires ».

Ses équipes travaillent, par mailing et par phoning, plus de 10 heures par jour pour démarcher les pigeons potentiels. Mais, forcément, comme elle dit : « les gens n'ont pas d'argent ». Comment peut-on s'assurer contre ce que la Sécurité ne couvre plus ou suppléer à ce que le système de retraite cassé par Fillon ne garantit plus ? Le « privé » fait le maximum pour occuper le terrain de la protection sociale publique affaiblie, mais encore faut-il qu'il y ait des sous...

Elle m'explique : « J'ai 30 jeunes sous mes ordres, ils font tout ce qu'ils peuvent, mais c'est un truc impossible, ils n'y arrivent pas, même si leur salaire est constitué de primes, ils font jusqu'à 12 h par jour, mais ils craquent, démissionnent, moi je me fais engueuler parce que je n'atteins pas les quotas et parce qu'il y a trop de turn over dans mon équipe ». A 55 ans, divorcée, elle a encore deux grands enfants à l'université : elle voudrait partir plutôt que de finir en capilotade, harcelée. Mais elle n'a que 37 annuités de cotisations et la scélérate loi Fillon impose 41 annuités pour accéder à une retraite décente sans parler de la honteuse retraite à 67 ans proposée par le Medef, Hortefeux et Valls. Le gouvernement, pour faire travailler les « seniors » plus longtemps, tire les entreprises entre des bonus pour garder les seniors, ou des malus si elles les licencient : absurde en période de chômage de masse !

Vient ensuite à ma permanence, un jeune de 27 ans : dans la même boîte d'assurance, il a été embauché, par petites annonces sur Internet, pour « surcroît exceptionnel de travail » trois fois consécutives en CDD de 6 mois. C'est illégal puisque, entre chacun de ses CDD, il aurait dû y avoir un délai de carence égal au tiers du temps du premier CDD et séparant la fin de celui-ci du début du suivant. Mais surtout, alors qu'on lui avait promis l'embauche au bout du troisième CDD, il vient d'apprendre que ce ne sera pas le cas. Or il a vérifié les petites annonces et l'entreprise vient d'en publier une nouvelle, demandant le même type de poste, la même qualification, pour le même travail que celui qu'il faisait... Jointe au téléphone, la DRH assure qu'elle n'embauche plus, prétend que l'annonce ne concerne pas, en fait, le même travail, etc.

On a ainsi 23 % de « juniors » qui cherchent des contrats de travail décents, pas précaires, à temps plein. On a 2 « seniors » sur 3 qui, à partir de 57 ans, ne peuvent plus ou ne veulent plus travailler, épuisés souvent. Déclarés inaptes ou licenciés, ils sont sans travail au bout de 37 annuités longtemps avant d'accéder au droit réel à la retraite. A quoi ça sert de prolonger la fiction des 41 annuités à cotiser dans ce cas ? Puisque, dans la vie réelle, ça ne marche pas, et quand ça marche, ça prive les jeunes de boulot ? Laissez donc les « seniors » partir en retraite dans des conditions décentes ! Retour à 37 annuités de cotisation et embauchez des jeunes !

Gérard Filoche